

Rôle et obligations des différents acteurs vis-à-vis de la coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)

OBJECTIFS

Connaitre les dispositions réglementaires et juridiques de la coordination SPS
Connaitre les obligations du maître d'ouvrage et des autres acteurs de la construction

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

TYPE DE PUBLIC

Maître d'ouvrage, chef de projet, conducteur d'opération.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Alternance d'exposés et d'exercices. Appui sur des études de cas à définir en séance.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié, spécialiste en CSPS

ÉVALUATION

- > Cette formation ne fera pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Champ d'application de la coordination SPS et du plan de prévention (décret du 20.02.92)**
Contexte réglementaire / différents impacts
- > **Missions et obligations des différents acteurs vis-à-vis de la CSPS**
Loi du 31.12.93 et décret du 26.12.94 modifié par décret du 24.01.2003
- > **Intégrer la sécurité en phase de conception des ouvrages**
Rôle des MO et MOE en phase étude
Les actes type de la CSPS : le PGC / le DIUO phase conception / le Registre Journal
- > **Assurer le suivi en phase de réalisation**
Rôle des MO et MOE en phase travaux
Les actes type de la CSPS : le PGC / le DIUO phase réalisation / le Registre Journal / les inspections communes / le PPSPS / le CISSCT

MODALITÉS

Durée : 1 jour / 7 heures